

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 6 JANVIER 2023

N° 2023-01-01

L'an deux mille vingt-trois, le six janvier à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 27

Présents (mini 9) : 11

Nombre de voix

En exercice : 36

Présentes : 13

Exprimées par pouvoirs : 10

Total (mini 19) : 23

Quorum atteint

Délégué-es présents-es

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**9 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1
voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Jacques MONPEYSSEN,
Nicole PELOUX, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND,
Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Jean-François PERILHOU à Claude AURIAS, Marlène MOURIER à
Didier-Claude BLANC, Roland PEYRON à Sébastien BERNARD,
Frédéric ROUX à Philippe CAHN, Vincent JACQUEMART à Nicole PELOUX, Jean-Christophe CAMP à
Pascale ROCHAS, Agnès ROSSI à Christelle RUYSSCHAERT.

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Pascale ROCHAS est nommée secrétaire de séance.

Objet : Comité de suivi interfonds 2021-2027 Provence Alpes Côte d'Azur - désignation de délégués

Délibération sans incidence financière

Rapport :

La Présidente expose,

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur travaille à la préparation de la nouvelle génération de programmes des fonds européens, pour laquelle un comité de suivi doit être mise en place.

Il s'agit notamment des fonds FEDER (fonds européen de développement régional), FSE (fonds social européen), FTJ (fonds pour une transition juste), FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural) et FEAMPA (fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture).

En tant que membre du comité de suivi, le Parc est sollicité par la Région pour :

- Désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de ce comité de suivi ;
- Communiquer, le cas échéant les coordonnées de trois personnes supplémentaires qui auront vocation à recevoir les communications afférentes à l'activité du comité de suivi.

Délibération

- ◆ Considérant la demande de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur reçue le 10 novembre 2022
- ◆ Considérant l'orientation 4 de la charte du Parc visant à « Faire reconnaître le Parc comme fédérateur des politiques territoriales » et plus précisément sa mesure III.4.1 visant à « Garantir la cohérence des politiques territoriales »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Désigne** Mme Nicole PELOUX comme représentante titulaire
Mme Agnès ROSSI comme représentante suppléante
Pour siéger au comité de suivi interfonds 2021-2027 de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

